

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2022
Convocation du 15 février 2022

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux février à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA

Etaient absents : Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFCON), Sophie PIOLE (pouvoir à Maria TREFCON), Frédéric DOMON (pouvoir à Bruno DESANDERE), Marie-Laure DELATTRE, Michel THIEFAINE

Monsieur Jean-Marie THIBAUT est nommé secrétaire de séance

Annulation titre de recettes n°12-2021 (n°4-2022)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que M. Isambart a été facturé en doublon sur le paiement d'un trimestre de location de l'étang « La Balastière » pour un montant de 515 € et qu'il convient à cet effet de procéder à l'annulation de ce titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'annulation du titre de recettes n°12-2021 d'un montant de 515 € émis à l'encontre de Monsieur Isambart.

Le Maire,
Maria TREFCON